



CENTRE D'INITIATION  
À L'ENVIRONNEMENT

CIE.NC

Tél/Fax : 27.40.39

Courriel : [cie-ssm@lagoon.nc](mailto:cie-ssm@lagoon.nc)

# CONDITIONS GENERALES

## SENTIER SOUS MARIN - ILE AUX CANARDS

### Visite scolaire marine - 2019

#### 1. RESERVATIONS.

La préinscription d'une classe se fait au minimum un mois avant la date souhaitée auprès du CIE.NC [cie-ssm@lagoon.nc](mailto:cie-ssm@lagoon.nc) pour la visite scolaire du Sentier Sous-Marin de l'île aux Canards.

Les réservations ne sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées **par écrit (bon de commande et/ou devis validé)** par l'établissement scolaire au plus tard **15 jours avant la date de la sortie** et accompagnées du projet pédagogique.

Passé ce délai, toute réservation n'ayant pas été confirmée sera considérée comme annulée.

#### 2. TARIFS.

Pour la visite guidée du sentier sous-marin (durée une demi-journée)

- ✓ Elèves : **1600 CFP**/personne
- ✓ Adultes accompagnateurs : **600 CFP**/personne

***Il est à noter que pour les élèves du secondaire, un adulte accompagnateur est requis pour 10 enfants inscrits.***

#### 2. PAIEMENT.

Pour chaque visite :

- Le CIE.NC adressera un devis à l'établissement lors de la préinscription de la classe.
- Le chef d'établissement devra faire établir un bon de commande faisant référence au devis et mettre en œuvre les moyens d'acquittement de la facture en temps voulu.
- Le CIE.NC facturera l'établissement pour le nombre total de personnes préinscrites.
- Le CIE.NC adressera la facture à l'établissement après la sortie, facture qui devra être acquittée à réception.

#### 3. CONDITIONS D'ANNULATION.

En cas de force majeure, le CIE.NC se réserve le droit d'annuler une réservation. Est considéré comme cas de force majeure, tout événement de quelque nature que ce soit empêchant le CIE.NC de réaliser la prestation demandée dans de bonnes conditions. Le CIE.NC tiendra le chef d'établissement informé de l'annulation dans les meilleurs délais. Une animation pourra à nouveau être programmée, dans la mesure des places disponibles.

Tout changement de date ou toute annulation de réservation demandée par l'établissement scolaire ne peut être prise en considération que si elle est parvenue, par écrit (courrier, fax ou courriel), 7 jours ouvrables avant la sortie. Dans le cas contraire, la prestation sera facturée en totalité.

#### 4. ORGANISATION.

## ➤ Horaires

Rendez-vous :

### DEPART :

- Au faré de Plage Loisirs (Anse-Vata) *Près du rond-point.*

**Le matin : à 08h00 et l'après-midi : à 12h30**

### RETOUR :

La fin des visites est programmée pour

**Le matin : 11h00 et l'après-midi : 15h30**

Le respect de l'horaire est impératif pour une bonne organisation de la demi-journée.

**En cas de retard important, supérieur à 30 minutes, nous vous remercions de nous prévenir ; ces retards perturbant considérablement l'organisation des visites.**

## ➤ Matériel

Le matériel PMT (Palmes, Masque et Tuba) **n'est pas fourni** dans le cadre de la convention, toutefois ce matériel peut être loué auprès de Plages Loisirs.

Pour un confort des élèves (refroidissement) lors de la visite sur le sentier, le responsable du projet peut proposer à ceux-ci d'apporter un lycra et/ou un « shorty ». Prévoir également de quoi se désaltérer en saison chaude (eau).

Le CIE.NC **offrira(\*)** aux classes participantes le **DVD sur le sentier sous marin**. Ce document éducatif permettra aux enseignants de compléter de manière plus approfondie les connaissances acquises sur le terrain.

### 5.SECURITE.

Le CIENC retiendra les services d'un maître-nageur équipé d'un matériel d'oxygénothérapie pour accompagner la sortie.

### 6.RESPONSABILITE.

**Durant la visite sur l'île aux canards qui est une Aire Marine Protégée**, les visiteurs se doivent de respecter le milieu aquatique et terrestre en adoptant un comportement éco-responsable et sont priés de se conformer aux recommandations des bénévoles.

Les enseignants et les accompagnateurs sont responsables de leur groupe, même en présence d'un animateur bénévole du sentier sous-marin et doivent impérativement gérer le groupe à terre et dans l'eau hors du contexte de la visite du sentier sous-marin.

Lu et approuvé, le \_\_\_\_\_

Identification de l'établissement

\_\_\_\_\_  
Signature du responsable du projet